

Colloque du 22 juin – discours de Madame Karine Lalieux, ministre de l'Intégration sociale, en charge de la Lutte contre la pauvreté

Mesdames , Messieurs,

Je suis très heureuse de vous rejoindre à l'occasion de ce colloque dont le thème est essentiel à mes yeux. Comment combiner la lutte contre la pauvreté et la mise en place d'une transition juste ? C'est en effet une question permanente, pour des enjeux qui loin d'être concurrents, sont en réalité complémentaires.

La transition revêt de multiples aspects, que vous avez choisi de traiter aujourd'hui : la lutte contre le changement climatique dont l'accès à une consommation et une alimentation durables, les droits humains au sens large et les droits de travailleuses et travailleurs, la bonne utilisation des fonds publics, la lutte contre le non-recours, les enjeux de la digitalisation et enfin - et surtout - la participation de toutes et tous à ces changements sociétaux majeurs.

L'action que je conduis comme ministre en charge de la lutte contre la pauvreté rejoint toutes ces dimensions. En ouverture de cette session de l'après-midi et des thèmes que vous allez traiter, je souhaite donc partager quelques réflexions avec vous.

J'ai entendu le message de Bea Cantillon et Marek Hudon qui coprésident le « Haut comité pour une transition juste » mis en place par ma collègue Zakia Khattabi. L'équilibre à trouver en transition et justice sociale requiert toute notre attention. Ne pas jamais oublier la dimension sociale – qui est le pilier de mon action – tout en ne freinant pas nos efforts pour atteindre nos objectifs climatiques. Cette double approche que nous mettez en œuvre pour ce colloque est exemplaire, elle devrait devenir systématique.

En ce qui concerne la justice sociale, la lutte contre le non-recours que vous allez traiter, est à mes yeux, et depuis longtemps, une priorité. Parce que nous ne pouvons accepter que des citoyens, des citoyennes, soient privés de leur droit, parce qu'ils n'en ont pas connaissance ou n'ont pas les moyens d'y accéder. Le non-recours aux droits affecte non seulement nos citoyens, mais aussi la crédibilité de nos institutions et de nos politiques. Un système de protection sociale ne peut fonctionner que si tous les citoyens ont la possibilité d'en faire un usage efficace. Et si un droit est inscrit dans un texte, il est de notre devoir de le rendre effectif.

Je veux donc poursuivre les efforts entrepris pour promouvoir l'appropriation des droits sociaux et agir sur les différents aspects du non-recours. Des projets sont ainsi en cours, qui concernent notamment l'INAMI et la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, pour mieux automatiser l'accès au BIM, qui ouvre lui-même l'accès à d'autres droits dérivés.

Un programme Non Take Up a aussi été inclus dans les priorités du plan de lutte contre la pauvreté reprenant notamment les actions suivantes : croiser les données entre le SPF Finances et la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale, afin que des notifications soient données sur les avertissements extraits de rôle, concernant les droits existants en cas de revenus insuffisants. Examiner pour chaque administration l'atteinte des groupes visés dans le cadre d'octroi de droits et de toute mesure. Et prendre des mesures pour augmenter le taux d'utilisation de ces droits et mesures, dans les contrats d'administration.

En outre, une étude sera bientôt lancée, pour renforcer l'accès aux droits sociaux sur la base de pistes opérationnelles d'actions concrètes. L'accent sera mis sur le droit à l'intégration sociale (en

particulier le revenu d'intégration) et les droits dérivés, c'est-à-dire tous les droits qui découlent d'un statut spécifique. Une fois les conclusions et recommandations connues, je mettrai toute mon énergie à implémenter celles-ci, en collaboration avec les CPAS

Bien sûr, quand on évoque le non-recours, la question de la digitalisation de la société intervient comme un corollaire. La digitalisation, le numérique, offrent des solutions qui peuvent nous faciliter la vie. A condition toutefois que chacune, chacun, bénéficie des accès, des moyens et des compétences pour en faire usage. Des associations tirent la sonnette d'alarme à ce sujet et nous devons entendre leur message. C'est que j'ai voulu faire en obtenant la mise en œuvre d'un plan ambitieux.

En effet, grâce aux ressources du plan européen de relance et de résilience, les premiers projets d'« E-inclusion for Belgium », pour un total de près de 6 millions d'euros, ont été lancés dans les CPAS. L'objectif est d'améliorer les compétences numériques des personnes vivant dans la pauvreté, des personnes handicapées et d'autres groupes vulnérables à l'exclusion numérique. Il s'agit aussi de développer les connaissances et les compétences des travailleurs sociaux qui doivent être en mesure de traiter les demandes d'aide et de fournir une assistance de manière numérique.

Cette année, une enveloppe complémentaire permettant d'atteindre 12 millions d'euros sur la période 2022-2023 permettra de relancer un nouvel appel à projets destiné au CPAS. Parallèlement, un autre appel à projet à destination d'autres acteurs sociaux tels que les organisations sans but lucratif, les ONG, etc. sera lancé avec une enveloppe de 4 millions d'euros. Ici aussi il s'agira de lancer ou d'étendre des projets visant à renforcer les compétences numériques des personnes en quête d'aide, d'une part, et des fournisseurs d'aide, d'autre part. Et nous parlons bien sûr ici d'actions concrètes.

Bien sûr, les efforts pour réduire la fracture numérique ne se limitent pas à l'organisation d'appels à projets. Pour apporter une contribution durable dans le domaine de l'inclusion numérique, le Digilab du SPP Intégration Sociale, dont j'ai voulu la création, continuera à se développer pour devenir un centre de connaissances fédéral. Je lui ai donné pour mission de construire, intégrer et transmettre l'expertise sur l'inclusion numérique pour aider les gouvernements, les organisations, les entreprises et le grand public à traiter les différents aspects de l'inclusion numérique.

Par analogie avec ma méthode de travail du Plan fédéral de lutte contre la pauvreté et les inégalités, je vais également collaborer activement avec mes collègues ministres et secrétaires d'État, afin que chacun puisse continuer à agir sur l'inclusion numérique, à partir de ses domaines politiques. Seule la coopération nous permettra de réaliser l'inclusion numérique.

Enfin, vous évoquez l'enjeu de la participation des acteurs de la lutte contre la pauvreté. L'implication de tous est une nécessité absolue. C'est une conviction que je porte avec détermination dans l'action que je conduis.

Que ce soit dans l'élaboration du plan de lutte contre la pauvreté, ou dans sa mise en œuvre, j'ai voulu impliquer l'ensemble des acteurs, dont bien sûr le service de lutte contre la pauvreté qui nous réunit aujourd'hui.

Et il ne s'agit pas d'une implication pour l'image, bien au contraire. La pauvreté se combat avec l'aide de celles et ceux qui la connaissent. Avec les acteurs de terrain, avec les experts de vécu. Et je souhaite aller plus loin dans cette démarche.

Vous le savez, je porte un projet de loi qui contraindra tout prochain gouvernement fédéral à se doter d'un plan de lutte contre la pauvreté. Parce que c'est un enjeu de long terme. Dans ce projet

de loi j'ai voulu confirmer l'importance du rôle de nos partenaires dans la mise en œuvre et le suivi des futurs plans. Et j'ai aussi voulu ancrer le principe de la participation, par le dialogue à mener avec la plateforme de lutte contre la pauvreté. Il vient d'être approuvé par le Conseil des Ministres et j'irai très bientôt le défendre au Parlement. Pour moi cette dynamique de participation dans la lutte contre la pauvreté est essentielle. Ici et maintenant, mais aussi dans une dynamique de travail à long terme.

La Belgique assurera bientôt la présidence de l'Union européenne. Dans ce cadre aussi, je nourris un dialogue avec le secteur, en vue de préparer cet important moment

La Présidence belge du Conseil européen sera le dernier moment utile pour tenter d'influencer l'agenda de la future législature européenne et je la souhaite la plus sociale possible. J'entends y mettre l'accent sur le renforcement des actions à mener pour atteindre les objectifs fixés par les Piliers des droits sociaux européens.

Et plusieurs évènements seront organisés dans ce cadre : une conférence sur le Revenu Minimum, une conférence sur la thématique du sans-abrisme et aussi, nous y revenons, une conférence sur la fracture numérique. Ce sont des moments importants : nous pouvons échanger nos expériences respectives, mais aussi mettre nos priorités sociales à l'agenda comme je viens de l'évoquer

Mesdames, Messieurs, chers amis, au regard de ce que je viens de vous dire vous comprenez mon intérêt pour les conclusions qui seront issues de vos travaux. Et je remercie le service de lutte contre la pauvreté et l'institut fédéral pour le développement durable d'avoir pris cette belle initiative.

Je vais poursuivre mon ambition de lutter avec vous pour résorber la pauvreté jusqu'au dernier jour de la législature, soyez en assuré. Parce que la pauvreté ne s'arrête pas avec des échéances électorales. J'aurais besoin de vous et le travail que vous menez aujourd'hui nourrira notre engagement commun. Je vous remercie et vous souhaite bon travail.